

Les pays européens prennent grand soin de leur image comme fournisseurs privilégiés de biscuits (Royaume-Uni et Danemark), de confiserie (Royaume-Uni, RFA et Suisse) et de confitures (Royaume-Uni, France). Ces mêmes produits, fabriqués au Canada, se heurtent donc à une concurrence serrée de la part de ces marques de commerce bien implantées au Japon.

Plan d'action * (Pour les contacts, voir l'annexe II)

Comme on l'a déjà dit, des possibilités existent virtuellement pour toutes les gammes de produits pour la compagnie qui veut réaliser un volume intéressant d'affaires, à condition qu'elle accepte de faire les investissements nécessaires en temps et en argent. La promotion des ventes s'est surtout faite pour les aliments transformés grâce à un programme de promotion dans les magasins et dans les restaurants. On espère que, conjointement avec la section B du PDME-Alimentation, cet effort sera la pierre angulaire de la promotion dans les années à venir. La participation canadienne à la foire Foodex qui s'est tenue à Tokyo en 1982 a suscité des réactions très encourageantes. On prévoit s'adonner aux activités suivantes au cours des deux années à venir.

- i) L'identification des possibilités, produit par produit, et une évaluation de la méthode de promotion qui conviendra pour le marché japonais.
(FPB/Ambassade)
- ii) La participation au programme déjà en cours de promotion dans les magasins au Japon et des efforts encore plus marqués pour avoir un stand national à Foodex.
(Ambassade/FPB)
- iii) Les entreprises individuelles seront incitées à mettre au point des plans de commercialisation à long terme et précis pour les produits ainsi identifiés, afin d'accroître les efforts de commercialisation qu'elles entreprendront elles-mêmes, ainsi que ceux qui seront parrainés par les gouvernements.
(FPB)

* À moins d'indication contraire, on tiendra pour acquis que les activités ou les événements décrits sont en cours.

Pour de plus amples renseignements sur le bétail, la viande, les fromages, les aliments transformés et les boissons, veuillez contacter la Direction de l'alimentation au MEIR (voir p. 279).